



## PREAVIS MUNICIPAL No 03-2020

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 29 octobre 2020

### Objet : Budget 2021

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente son budget 2021 qui boucle avec un déficit de Fr. 375'094.-.

Le budget a été transmis à la commission des finances pour étude, conformément à l'article 39 du Règlement du Conseil communal et transmis par mail à chaque conseiller. La commission des finances portera son rapport à votre connaissance lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

### CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis N° 03-2020 de la Municipalité
- Oui le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

1. D'adopter le budget 2021 tel que présenté qui boucle avec un déficit de Fr. 375'094.-.

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 13 octobre 2020.

Au nom de la Municipalité :

  
Sylvie Judas  
Syndique

  
Armand Vonnez  
Secrétaire municipal adjoint

